

Le broyeur communal à votre service

A partir de ce lundi 26 mars 2018, le broyeur sera à nouveau à votre service. Il suffit de réserver son passage en contactant Josseline Daenen au 019/33.83.90. ou par mail à info@crisnee.be

Le diamètre des branches ne peut dépasser 18 cm et les branches doivent être exemptes de corps étrangers (clous, cordes, etc.).

Les branches doivent être déposées en limite du domaine public, les unes sur les autres en évitant qu'elles s'enchevêtrent. Le broyage peut être laissé sur place ou emporté par notre service travaux. Il vous suffit de nous le signaler en vous inscrivant.



Jusqu'à 3m³ de branches, c'est gratuit. Au-delà, il vous en coûtera 10 € par mètre cube supplémentaire avec un maximum de 6 m³.